Février 2013



联合国 粮食及 农业组织

Food and Agriculture Organization of the **United Nations**  Organisation des Продовольственная и **Nations Unies** pour l'alimentation et l'agriculture

сельскохозяйственна Объединенных Наций

Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura

# COMMISSION DES MESURES **PHYTOSANITAIRES**

Huitième session
Rome, 8 - 12 avril 2013
Ateliers régionaux sur les projets de NIMP
Point 10.1 de l'ordre du jour
Document produit par le Secrétariat de la CIPV

#### I. Contexte

- 1. La CIPV a accordé son soutien et participé aux ateliers régionaux, organisés en 2012, dans le but d'examiner les projets de normes pour les mesures phytosanitaires (NIMP). Les premiers ateliers remontent à 2000 et, depuis cinq ans, sept ateliers ont eu lieu chaque année. Toutes les régions ont tenu le leur, sauf l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.
- Ces ateliers donnent la possibilité aux Parties contractantes d'examiner et de préparer leurs 2. commentaires sur les projets de NIMP. Ils jouent un rôle important, pendant la période de consultation des membres, pour l'échange des points de vue nationaux et régionaux au sujet des projets de NIMP. Les ateliers favorisent également le renforcement des capacités des Parties contractantes ainsi que la compréhension et l'application de la CIPV et de ses NIMP.

### **Évaluation des ateliers régionaux de 2012**

- 3. Au total, 135 des 177 Parties contractantes ont participé aux ateliers régionaux. Les détails concernant l'organisation et la participation de chacun des ateliers sont résumés à l'Annexe 1 du présent document.
- Le Secrétariat de la CIPV encourage les régions à financer et organiser ces ateliers, en se référant aux Directives relatives à l'organisation des ateliers régionaux chargés d'examiner les projets de NIMP, présentées à la septième session de la CMP (Annexe 2). De l'avis du Secrétariat, ces ateliers sont importants car ils fournissent aux membres l'occasion de discuter des projets de normes et d'autres questions liées à la CIPV. Cette année, le programme des ateliers incluait des points liés à la fourniture d'informations, à la discussion et à la réflexion spontanées dans tous les domaines d'activités de la CIPV.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

5. Les participants des ateliers ont donné leur point de vue sur des activités spécifiques de la CIPV, notamment sur l'opportunité d'officialiser certains protocoles de diagnostic d'usage courant et, plus généralement, sur les priorités futures en matière d'établissement de protocoles de diagnostic. Des opinions différentes ont été exprimées au sujet de l'utilité des protocoles et des suggestions ont été formulées afin d'améliorer l'efficience et l'efficacité dans ce domaine. Ces informations vont être communiquées au Comité des normes (CN) pour examen.

- 6. Les réponses au questionnaire d'évaluation des ateliers n'ayant pas été assez nombreuses, le Secrétariat a renoncé à les analyser.
- 7. Le nombre de Parties contractantes qui ont soumis des commentaires en 2012 a été faible, même si la plupart des pays ont effectivement utilisé le système en ligne de communication des observations. Cela montre que malgré le perfectionnement des moyens mis à disposition pour communiquer les observations, les points de contact, qui centralisent les commentaires des Parties contractantes, n'ont pas relayé l'information.
- Pendant les ateliers, le Secrétariat a prié les participants de demander à leur point de contact national de transmettre leurs commentaires par le biais du système en ligne et d'inclure au moins une observation générale sur chaque norme, afin de signaler au Secrétariat qu'ils n'avaient pas l'intention de soumettre d'autres observations. Cette procédure permettrait au Secrétariat de faire la distinction entre l'absence de commentaire, due au fait que la partie contractante n'a rien à signaler sur des questions techniques et une non participation au processus par manque d'intérêt. Elle permettrait également de comprendre si, grâce aux ateliers, les pays sont mieux armés pour produire des observations et pour décider s'il y a lieu de les communiquer. Enfin, elle contribuerait aussi à la fourniture d'informations aux donateurs qui participent à l'organisation et au financement des ateliers. Malheureusement, parmi les Parties contractantes qui ont participé aux ateliers et n'ont pas soumis d'observations, aucune n'a précisé si elle n'avait pas de commentaire ou ne souhaitait pas participer au processus. Au plan financier, le silence de ces parties prenantes pèse lourd sur leur participation future aux ateliers puisque, conformément aux directives financières de la CIPV, ces pays n'auront pas droit à l'aide financière prévue à cet effet. Lorsqu'une partie contractante qui a choisi de ne soumettre aucune observation adresse une demande d'aide financière pour participer à un atelier, elle doit motiver ce choix par écrit dans sa demande.
- 9. Les changements de date et de lieu, la qualité des connexions Internet pour l'utilisation du système en ligne de communication des observations ainsi que les arrangements pratiques pour le paiement des frais de fonctionnement, l'interprétation et la traduction, demeurent un problème important pour l'organisation des ateliers.
- 10. La pratique qui consiste à inscrire des questions communes à l'ordre du jour de tous les ateliers régionaux a permis de développer une connaissance uniforme des activités de la CIPV dans le monde.
- 11. Concernant le traitement des questions liées au renforcement des capacités des membres de la CIPV, les ateliers ont été utiles pour:
  - Recenser les besoins transversaux en matière de renforcement des capacités
  - Préciser qu'il existe une demande d'activités classiques de formation (en mode présentiel), telles que les séminaires, par opposition aux outils à distance comme l'apprentissage en ligne et autres ressources.
  - Établir avec précision les besoins en matière d'information et de fourniture de ressources techniques.
- 12. L'éventail des questions abordées lors des ateliers a contribué indirectement à renforcer les capacités des membres du Secrétariat dans toutes les activités essentielles de la CIPV, puisqu'il a fallu préparer et exécuter, à l'intention du Secrétariat, un programme de formation interne portant sur toutes les questions à l'ordre du jour.

CPM 2013/02 3

### III. Principales leçons apprises et améliorations pour les ateliers futurs

13. Le Secrétariat préconise des actions mieux concertées entre les participants et les organisateurs, comme indiqué dans les directives fournies à l'Annexe 2 du présent document. Le Secrétariat diffusera au début de 2013 une proposition d'ordre du jour, qui sera examinée et discutée avec les organisateurs, ainsi qu'une liste des conditions propres à la réunion, notamment:

- Inscription des participants
- Préparation de la réunion par les participants
- Conditions de l'appui financier
- Engagement des Parties contractantes envoyant des participants
- Fixation de la date, du lieu, du programme et des horaires
- Utilisation du logo de la CIPV.
- 14. En ce qui concerne les besoins de formation pour les ateliers, le Secrétariat considère que la formation en présentiel n'est plus nécessaire pour l'initiation au système en ligne de communication des observations et que les futures demandes pourront être prises en charge par la formation à distance, grâce à des outils mis au point par le service d'assistance du système ou par une formation en marge des sessions de la CMP.
- 15. Le Secrétariat a noté que, lors d'activités de développement des capacités promues par d'autres organismes, les personnes qui avaient participé aux ateliers de la CIPV et reçu des informations sur les questions communes inscrites au programme de tous les ateliers, avaient une meilleure connaissance de la CIPV et de ses activités de base. Pour le Secrétariat de la CIPV, les ateliers régionaux sont une excellente occasion de rencontrer directement les Parties contractantes et de renforcer leur compétence sur un vaste éventail de questions, notamment la discussion et la préparation d'observations sur les projets de NIMP. L'inclusion de questions plus nombreuses dans l'ordre du jour des ateliers a eu des retombées positives sur le renforcement des capacités phytosanitaires nationales.
- 16. Au sein du Secrétariat, l'effort de la coordination et le partage des connaissances autour des activités de base de la CIPV, nécessaires pour traiter toutes les questions inscrites au programme des ateliers, a permis à celui-ci de travailler plus efficacement.

### 17. La CMP est invitée à:

- 1) *encourager* les Parties contractantes à contribuer financièrement et à participer aux ateliers dans leur région;
- 2) *noter* les leçons apprises et les mesures d'amélioration proposées;
- 3) *noter* que ces ateliers seront désormais désignés par le terme «Atelier régional» et seront appelés à discuter de questions liées à la CIPV;
- 4) *encourager* les organisateurs des ateliers régionaux à suivre les Directives relatives à l'organisation des ateliers régionaux chargés de discuter les questions liées à la CIPV.

### Annexe 1

Récapitulatif des ateliers régionaux de la CIPV tenus en 2012 pour examiner les projets de NIMP

les projets de NIMP							
Région	Date et lieu	Organisateur et bailleur de fonds	Parties contractantes représentées	Participants	Parties contractantes ayant soumis des observations par le biais du système en ligne		
Afrique	12 -14 septembre Cameroun	PANSPO, une initiative UE/UA, a financé les cinq derniers ateliers régionaux pour l'Afrique, dont celui de 2012, en collaboration avec le Conseil phytosanitaire interafricain.	35	43	13		
Asie	3-7 septembre République de Corée	La République de Corée apporte depuis de nombreuses années un soutien financier destiné à l'organisation de l'atelier régional pour l'Asie. L'atelier 2012 a été financé par la Corée et organisé par la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC).	14	23	7		
Caraïbes	18-20 septembre Trinité-et- Tobago	Le Secrétariat de la CIPV a financé l'atelier régional pour les Caraïbes en 2012, sur la base d'une lettre d'accord avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et grâce à des fonds de la FAO. L'institut interaméricain de coopération pour l'agriculture a coopéré à l'organisation de cet atelier.	13	20	3		
Asie centrale et Europe orientale	16-19 juillet Russie	Le Secrétariat de la CIPV a financé l'atelier de 2012, par le biais du Fonds fiduciaire de la CIPV (en russe et anglais). Le Bureau régional pour l'Europe de la FAO et l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) ont soutenu l'organisation de cet atelier.	19	50	3		
Amérique latine	25-17 septembre Costa Rica	En 2012, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture a soutenu l'organisation de cet atelier avec le COSAVE et l'OIRSA, par une assistance financière destinée à faciliter la participation des membres. La CIPV a complété le financement de l'atelier au moyen de fonds de la FAO, sur la base d'une lettre d'accord avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.	14	23	9		

Région	Date et lieu	Organisateur et bailleur de fonds	Parties contractantes représentées	Participants	Parties contractantes ayant soumis des observations par le biais du système en ligne
Proche- Orient	9-13 septembre Le Caire	En 2012, le Secrétariat de la CIPV a puisé dans les ressources du Fonds fiduciaire de la CIPV pour financer cet atelier. Le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord de la FAO a organisé la réunion.	20	26	0
Pacifique Sud-Ouest	17-21 septembre Fidji	L'atelier 2012 a été organisé par l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique avec un soutien financier de l'Australie.	20	20	2

Annexe 2

## <u>Directives relatives à l'organisation des ateliers régionaux chargés d'examiner les questions liées à la CIPV</u>

### Participation et responsabilités

- Les invitations aux ateliers devront être rédigées par le Secrétariat de la CIPV et envoyées aux organisateurs, qui les transmettront aux ONPV à l'avance. Le Secrétariat de la CIPV disposera ainsi du délai nécessaire pour contacter les participants sélectionnés et leur fournir des informations avant la tenue de l'atelier.
- Les responsabilités des participants consistent à analyser les document fournis, rassembler et rédiger les observations nationales avant d'assister à l'atelier et faire part de leurs commentaires sur l'atelier par le biais de l'outil de communication en ligne des observations (qui se trouve sur le PPI).
- Les participants sont priés d'assister à toutes les séances de l'atelier et de respecter les horaires établis ainsi que les conditions de participation.
- Le Secrétariat de la CIPV devra contacter l'organisateur suffisamment tôt pour discuter du programme de l'atelier et revoir les fonctions et attributions de toutes les personnes concernées.
- L'organisateur de l'atelier est responsable de l'envoi des invitations (selon le modèle transmis par le Secrétariat de la CIPV), fournit les locaux dans lesquels se tiendra l'atelier et prend toute disposition nécessaire au plan logistique.
- Les régions peuvent inviter les membres du Bureau, les membres du Comité des normes (CN) ou les responsables des normes de leur région ou d'autres régions en tant que spécialistes, lesquels peuvent participer à la discussion et fournir des explications sur les concepts contenus dans les projets de normes, le processus d'établissement des normes et d'autres activités liées à la CIPV. Ces spécialistes contribueront par leurs initiatives à stimuler la discussion au sein des ateliers. La participation de ces spécialistes est envisagée sous réserve des fonds disponibles.

### Ordre du jour et rapport

- Le Secrétariat de la CIPV fournit un ordre du jour normalisé pour les ateliers
- Les ateliers pourront intégrer d'autres thèmes de portée régionale, ainsi que des thèmes présentant un intérêt spécifique pour renforcer la capacité phytosanitaire nationale ou obtenir des informations sur la mise en œuvre des normes. Tout ajustement de l'ordre du jour sera décidé en commun accord avec le Secrétariat de la CIPV. Il sera réservé un temps suffisant pour une discussion approfondie des projets de normes.
- Le rapport devra être élaboré pendant l'atelier, conjointement par le Président, le Rapporteur et les membres du Secrétariat de la CIPV, puis approuvé par les participants pendant la réunion et affiché sur le PPI au plus tard dans les deux semaines qui suivent.

### Évaluation

• Le Secrétariat de la CIPV fournit un résumé de l'évaluation de l'atelier à la CMP, au Bureau et au CN, sur la base des résultats du formulaire rempli par les participants et des comptes rendus des fonctionnaires du Secrétariat de la CIPV.

### Échéances pour les communications présentées par les responsables des normes

- Le Secrétariat de la CIPV élabore les projets de NIMP et les met à la disposition des membres pour consultation par le biais du système en ligne de communication des observations dès que possible après la réunion de mai du Comité des normes (CN) et, au plus tard le 30 juin.
- Le Secrétariat de la CIPV fournit un modèle de diaporama en Powerpoint, réservé à l'usage des responsables des normes. Les responsables des normes élaborent une vue d'ensemble des projets de NIMP sous la forme d'un rapport succinct et d'une présentation en Powerpoint. La présentation devra résumer les principaux éléments du projet de norme proposé. Pour gagner

CPM 2013/02 7

du temps et optimiser l'utilisation des ressources, la présentation – qui ne remplace pas le document du projet de norme – devra être concise. Cette présentation comprendra une explication sur les principales questions discutées au sein du CN. Les responsables des normes sont priés de soumettre leur rapport succinct et leur présentation au Secrétariat de la CIPV le 15 juin au plus tard. Le Secrétariat affiche l'ensemble des rapports succincts et des présentations sur le PPI.

• Les organisateurs sont priés de prévoir une aide pour la traduction des présentations, s'il y a lieu. Les traductions des rapports succincts et/ou des présentations devront être transmises au Secrétariat de la CIPV, qui les affichera sur le PPI.